



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 10 MARS 2026

Le mardi 10 Mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 02 Mars 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick COMBEMOREL, à la Mairie, salle Jacques Bourdier, place du Général De Gaulle à Lurcy Lévis.

ETAIENT PRÉSENTS :

Maire : Patrick COMBEMOREL

Adjoints : Michèle ROULET, Michel GUERIN, Murielle BERNIGAUD, Jean-Paul BISSONNIER

Conseillers municipaux : Béatrice COFFINET, Claude VANNEAU, Bernadette GOMEZ, Hervé MAULAZ, Olivier BUSSEROLLE, Samuel FOYENTIN, Chantal BERTHET, Caroline SIGNORET, Cédric GEORGET.

ETAIENT EXCUSÉS :

Véronique LAFORET, José IGLESIAS, Gaetan TISSIER, Valérie CALIGIURI

ÉTAIT ABSENTE :

Marion PORCHER

ONT DONNÉ POUVOIR :

Véronique LAFORET à Patrick COMBEMOREL, José IGLESIAS à Samuel FOYENTIN, Gaetan TISSIER à Cédric GEORGET, Valérie CALIGIURI à Jean-Paul BISSONNIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT)

OLIVIER BUSSEROLLE

En préambule de la réunion Patrick COMBEMOREL exprime au nom de toute l'Assemblée la joie d'accueillir à nouveau Cedric GEORGET qui nous revient après de nombreux mois d'absence. Il tient à saluer son courage et sa volonté qui font qu'aujourd'hui il est parmi nous.

Cedric GEORGET à son tour remercie les membres du conseil municipal pour leurs messages de soutien et se dit très heureux de pouvoir participer à cette ultime réunion du conseil municipal qui conclut le mandat actuel.

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES :

DÉLIBÉRATION N° 2026-0008	Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Communal
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC commentent la clôture de l'exercice comptable 2025 et indiquent que les résultats se présentent ainsi :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 374 000,00
	Réalisé :	1 147 691,59
	Reste à réaliser :	79 500,00

Recettes :	Prévu :	1 374 000,00
	Réalisé :	1 079 721,57
	Reste à réaliser :	138 243,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	2 146 265,00
	Réalisé :	1 563 981,45
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	2 146 265,00
	Réalisé :	2 287 884,22
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 67 970,02
Fonctionnement :	723 902,77
Résultat global :	

Hervé MAULAZ demande ce qu'on trouve dans la rubrique « Impôts et taxes sur rémunérations ».

Angéline DESMARES répond que n'ayant pas tous les documents à disposition, elle indiquera par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal ce que contient cette rubrique « Impôts et taxes sur rémunérations ».

Concernant les évolutions sur le tableau des effectifs en 2025, Hervé MAULAZ demande si quelque chose est prévu pour 2026. Angéline DESMARES répond que, pour l'instant, rien n'est prévu pour 2026.

Hervé MAULAZ est étonné concernant les subventions du Padel et du Street Work Out qui sont à quelque chose près, équivalentes au montant des dépenses. Angéline DESMARES le rassure en expliquant que les travaux ont été moins coûteux que prévu et que cette modification a été communiquée aux différents organismes financeurs et que le montant maximum des subventions versées ne sera pas supérieur à 80%.

Patrick COMBEMOREL se retire de la séance et laisse au doyen de l'assemblée à savoir Claude VANNEAU, le soin de délibérer pour approuver la conformité du Compte Financier Unique 2025.

Après un délibéré contradictoire, le conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents et approuve la conformité du Compte Financier Unique 2025

16 Voix Pour (dont 3 Pouvoirs)

DÉLIBÉRATION N° 2026-0009	Affectation des résultats 2025 : Budget Communal
----------------------------------	---

Séance du 10 Mars 2026

Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC
------------	------------------------------------

Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC commentent l'affectation des résultats 2025 du budget communal comme indiqué ci-dessous. Elles précisent qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 et constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	370 457,62
-un excédent reporté de :	353 445,15
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	723 902,77
-un déficit d'investissement de :	67 970,02
-un excédent des restes à réaliser de :	58 743,00
Soit un besoin de financement de :	9 227,02

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	723 902,77
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	9 227,02
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	714 675,75
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	67 970,02

Après un délibéré contradictoire, le conseil municipal, vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT	723 902,77€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	9 227,02€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	714 675,75€
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	67 970,02€

Et délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

18 Voix Pour (dont 4 Pouvoirs)

DÉLIBÉRATION N° 2026-0010	Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Lotissement Des Vignes
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC présentent les résultats de clôture du Compte Financier Unique pour l'exercice comptable 2025 du Lotissement Des Vignes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	169 659,20
	Réalisé :	169 659,20

Séance du 10 Mars 2026

	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	169 659,20
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses :	Prévu :	169 659,20
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	169 659,20
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
	Investissement :	- 169 659,20
	Fonctionnement :	0,00
	Résultat global :	- 169 659,20

Patrick COMBEMOREL se retire de la séance et laisse au doyen de l'assemblée à savoir Claude VANNEAU, le soin de délibérer pour approuver la conformité du Compte Financier Unique 2025 du Lotissement Des Vignes.

Après un délibéré contradictoire, le conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents et approuve la conformité du Compte Financier Unique 2025 du Lotissement Des Vignes.

16 Voix Pour (dont 3 Pouvoirs)

DÉLIBÉRATION N° 2026-0011	Affectation des résultats 2025 : Budget Lotissement Des Vignes
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC commentent la clôture de l'exercice comptable 2025 et indiquent que les résultats se présentent comme indiqué ci-dessous. Elles précisent qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 et constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

-un déficit de fonctionnement de :	0,00
-un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
-un déficit d'investissement de :	169 659,20
-un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	169 659,20

Séance du 10 Mars 2026

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DEFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNMENT (002)	0,00
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	169 659,20

Après un délibéré contradictoire, le conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 du Lotissement des Vignes de la manière suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : DEFICIT	0,00€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00€
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	169 659,20€

18 Voix Pour (dont 4 Pouvoirs)

DOMAINE ET PATRIMOINE :

DÉLIBÉRATION N° 2026-0012	Vente parcelle AE75 30 Rue de Sézeaux
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL explique qu'il a reçu dernièrement une demande conjointe de la part de Monsieur William LASSAUZE et Madame Véronique LAFORET domiciliés 17 Rue de Sézeaux 03320 LURCY-LEVIS qui souhaitent acquérir la parcelle AE75 au 30 rue de Sézeaux. Monsieur Charlie CHAPUT ayant acheté l'autre parcelle, la commune reste propriétaire de ce terrain AE 75 de 838 M2.

Après un délibéré contradictoire le conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents et accepte de vendre la parcelle AE 75 d'une surface de 838 m2 à Monsieur William LASSAUZE et à Madame Véronique LAFORET, domiciliés 17 rue de Sézeaux, 03320 Lurcy Lévis. Le Conseil municipal fixe le prix de vente à 1€ du mètre carré, soit 838 €, décide des conditions de vente (Prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente ; frais, droits et honoraires à la charge de l'acquéreur à l'exception des frais de diagnostics restant à la charge du vendeur) et autorise Monsieur le Maire, à signer l'acte de cession par acte notarié auprès de l'office notarial au choix de l'acquéreur.

17 Voix Pour (dont 3 Pouvoirs)

DÉLIBÉRATION N° 2026-0013	Projet vente bâtiment 67 Boulevard Gambetta
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Séance du 10 Mars 2026

Dernièrement, Patrick COMBEMOREL explique qu'il a fait visiter le bâtiment situé au 67 boulevard Gambetta pour une location du rez de chaussée. Il était accompagné par le Responsable Technique Franck REFFO. Au fur et à mesure de la visite les personnes souhaitant louer sont devenus de potentiels acquéreurs qui étaient plus intéressés par l'achat du bâtiment que par la location du rez de chaussée. Dans leur esprit le rez de chaussée permettrait l'ouverture d'un commerce et les 2 étages seraient destinés à la location sous forme d'appartements.

Après avoir fait une étude du marché immobilier sur Lurcy Lévis et plus particulièrement en centre-ville, Patrick COMBEMOREL a proposé un prix de vente de 115.000 € pour l'ensemble du bâtiment, prix qui a été accepté par le potentiel acquéreur.

Claude VANNEAU demande si tout le bâtiment est concerné et si l'amicale des collectionneurs conservera le local mis à disposition par la commune. Patrick COMBEMOREL répond que oui, l'amicale des collectionneurs conservera les locaux mis à sa disposition gracieusement.

Cédric GEORGET fait remarquer que la toiture avait été refaite mais qu'effectivement à chaque fois que les pompiers ont effectué des manœuvres dans ce bâtiment, il s'est posé la question en se disant « qu'est-ce qu'on peut faire de ce bâtiment »

car les planchers sont en très mauvais état et non sécurisés.

Murielle BERNIGAUD s'interroge sur la division du bâtiment avec un état descriptif qui risque d'être couteux. Patrick COMBEMOREL dit qu'effectivement il faudra demander au géomètre en même temps que la possibilité de céder une partie du terrain. Il reste néanmoins partagé sur le fait de découper le terrain à l'arrière et souhaiterait plutôt donner au potentiel acquéreur, la possibilité d'avoir 2 places réservées sur un terrain qui resterait propriété de la commune.

Olivier BUSSEROLLE propose de vendre la totalité du bâtiment et de demander au potentiel acquéreur de mettre à disposition de l'amicale des collectionneurs les locaux qu'ils occupent actuellement et qu'ils bénéficient de la gratuité. Patrick COMBEMOREL explique qu'il prendra contact très prochainement avec le potentiel acquéreur pour lui proposer cette solution.

Patrick COMBEMOREL complète en expliquant que nous avons hérité de bâtiments en très mauvais état. Les restaurer représentent des sommes importantes. Il pense qu'à l'avenir il serait préférable de construire 2 maisons au lotissement des vignes dont nous sommes propriétaires des terrains et de les louer. Il explique que l'ancienne gendarmerie se trouve également dans un état de décrépitude avancé et qu'en plus, c'est un gouffre en électricité. C'est pour cette raison que Nord Bocage sera déménagé d'ici le mois de juin à l'ancienne perception au 44 boulevard Gambetta car les locaux sont plus adaptés, mieux isolés, mieux chauffés et l'accès sera de plain-pied ce qui sera sans aucun doute apprécié par les usagers.

Après un délibéré contradictoire le conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents et accepte de proposer à la vente la bâtiment situé 67 Boulevard Gambetta, fixe le prix de vente à 115 000 €, décide des conditions de vente (Prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente ; frais, droits et honoraires à la charge de l'acquéreur à l'exception des frais de diagnostics et géomètre restant à la charge du vendeur) et autorise Monsieur le Maire, à poursuivre les discussions et faire exécuter la présente délibération.

17 Voix Pour (dont 4 Pouvoirs) et 1 abstention (Claude VANNEAU)

URBANISME :

DÉLIBÉRATION N° 2026-0014	Soutien au projet de restaurant au Château de Neureux
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL fait part du projet des propriétaires du Château de Neureux qui souhaitent construire un restaurant dans l'enceinte de leur château. Ce projet serait sur le point d'être refusé par la Direction Départementale du Territoire (DDT) car il se trouverait hors des zones urbanisées. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le sujet en reprenant une nouvelle délibération qui permettra à Patrick COMBEMOREL d'aller argumenter et défendre ce projet de valorisation et de développement touristique présenté

Séance du 10 Mars 2026

par les propriétaires du Château de Neureux, auprès du Préfet mais également de la DDT et des services de l'emploi le 16 Mars prochain.

Pour rappel le Château de Neureux, édifié en 1301, constitue un élément patrimonial majeur du territoire communal. Ce bâtiment historique, gravement endommagé par un incendie en 2014, a été acquis en 2017 par les porteurs du projet pour un montant de 580 000 €, complété par l'achat d'une ferme attenante pour 240 000 €.

Depuis cette acquisition, les propriétaires ont engagé d'importants travaux de restauration pour un montant estimé à 1 million d'euros, entièrement autofinancés sans recours à des aides publiques ni à des prêts bancaires, grâce à l'implication d'investisseurs privés. Les travaux, réalisés en grande partie en famille, respectent les normes en vigueur (normes NF) et traduisent une réelle volonté de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti.

Le projet global comprend un espace privé aux 2^e, 3^e et 4^e étages et des chambres d'hôtes au 1^{er} étage, labellisées Gîtes de France, avec une capacité d'accueil de 15 personnes pour un tarif compris entre 300 et 400 € par personne (petit-déjeuner et repas inclus). Il est également prévu l'accueil de séminaires, mariages et événements divers.

Patrick COMBEMOREL précise qu'un test d'hébergement en formule « glamping » (Camping Glamour) l'été dernier a d'ores et déjà démontré la viabilité économique et l'attractivité touristique du site.

Le projet prévoit l'ouverture d'un restaurant accessible à tous, distinct de l'activité d'hébergement, dont l'ouverture était envisagée au mois d'Aout 2026. Le coût de ce projet est de 800 000 €. Il est important de noter que cette ouverture permettra, la création d'emplois locaux et pérennes, le développement des circuits courts grâce à la production d'un potager sur place et à l'utilisation privilégiée de produits issus de producteurs locaux, l'organisation de soirées à thème avec la participation de chefs renommés et la valorisation d'un savoir-faire culinaire reconnu, la fille du porteur de projet ayant été lauréate de Master Chef Belgique.

Le projet intègre un aménagement paysager de qualité, inspiré notamment du site d'Apremont-sur-Allier, reconnu pour son cadre remarquable.

Les matériaux nécessaires aux travaux sont majoritairement achetés à Lurcy-Lévis, contribuant ainsi directement au dynamisme de l'économie locale.

La rénovation et la mise en valeur du Château de Neureux font l'objet d'une diffusion médiatique en Belgique dans le cadre d'une émission de télé-réalité, participant au rayonnement du territoire à l'international. Lurcy Lévis et le Château de Neureux ont été l'objet de nombreux reportages télévisés, articles dans les journaux et magazines Belges et Flamands qui attirent une clientèle venue de Belgique qui veut absolument connaître qui est « ce Lurcy Lévis » dont on parle tant. Quand ils arrivent au château de Neureux pour y passer le week end, la plupart tombent sous le charme du Bocage Bourbonnais et certains au final souhaitent s'installer durablement dans la région.

Cédric GEORGET dit que ce projet de restaurant offre une solution pérenne à Lurcy Lévis, que la fréquentation n'est pas Lurcyquoise mais Belge ce qui développera l'économie de notre ville. Il ajoute que la Famille PLANCKAERT est composée de personnes extrêmement abordables et chaleureuses

qui plus est très célèbre en Belgique. Il termine en expliquant qu'ils ont sauvé ce château en le rachetant, en investissant et qu'ils méritent notre aide.

Hervé MAULAZ et Olivier BUSSEROLLE insistent sur les retombées économiques d'un tel projet pour Lurcy Lévis et sur le fait que des emplois seront créés tout en sachant que les producteurs locaux seront sollicités.

Patrick COMBEMOREL conclut que ce projet est ambitieux et concourt activement à la sauvegarde d'un patrimoine historique remarquable tout en créant une offre touristique et gastronomique structurante pour notre commune et son territoire.

Après un délibéré contradictoire le conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents et décide de soutenir le projet d'ouverture d'un restaurant au sein du Château de Neureux, de souligner l'intérêt patrimonial, économique, touristique et social que représente cette initiative pour la commune et son bassin de vie et d'affirmer sa volonté d'accompagner toute démarche contribuant à la valorisation du patrimoine communal et au développement économique local.

18 Voix Pour (dont 4 Pouvoirs)

RESSOURCES HUMAINES :

DÉLIBÉRATION N° 2026-0015	Création poste Technicien Principal de 2^{ème} classe
Rapporteur	Angéline DESMARES

Angéline DESMARES explique que suite à la délibération de changement de tableau des effectifs qui a été prise lors du dernier conseil municipal du 10 Février, à la demande du Centre de Gestion, il est nécessaire de prendre une délibération unique pour la création du poste de technicien principal de 2^{ème} classe plutôt que de l'inclure avec les autres.

Après un délibéré contradictoire le conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents et valide la création du poste de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 11 mars 2026 et la modification du tableau des effectifs en fonction de cette délibération.

18 Voix Pour (dont 4 Pouvoirs)

MOTION:

DÉLIBÉRATION N° 2026-0016	Motion contre la fermeture de l'usine Bosch Moulins-Yzeure
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL explique que lors du dernier conseil communautaire qui avait lieu à Moulins, le Maire d'Yzeure Pascal PERRIN est intervenu pour apporter le soutien de Moulins Communauté aux salariés de Bosch.

Patrick COMBEMOREL a souhaité inscrire cette motion à l'ordre du jour et propose au conseil municipal d'apporter un soutien total aux salariés de l'usine Bosch considérant que la fermeture annoncée de ce site à Moulins-Yzeure constitue un choc économique et social d'une grande importance pour le bassin de vie et notre commune, affectant directement les salariés et leurs familles ;

Considérant l'importance de cette usine pour les habitants de notre commune et pour ceux de toute notre Communauté d'agglomération tant d'un point de vue économique qu'affectif et patrimonial,

Considérant que cette décision aura également des impacts indirects particulièrement significatifs sur l'ensemble du tissu économique de notre territoire (entreprises sous-traitantes, commerces, services, attractivité résidentielle et dynamique d'investissement)

Considérant que les dispositions légales permettent au territoire concerné par ce type d'évènement majeur de bénéficier de la mise en œuvre d'une dynamique partenariale en vue de l'élaboration d'une convention de revitalisation permettant d'œuvrer à la compensation des effets des suppressions d'emplois et de soutenir le développement économique local ;

Considérant que cette mobilisation conjointe de l'État, de l'entreprise concernée, des collectivités territoriales et des acteurs économiques, constitue un levier essentiel pour transformer cette épreuve en opportunité de redynamisation ;

Considérant la volonté de notre Communauté d'Agglomération, Moulins Communauté, à laquelle nous apportons notre soutien, de poursuivre son engagement auprès des salariés du site Bosch de Moulins-Yzeure

Séance du 10 Mars 2026

Considérant la volonté de Moulins Communauté, que nous soutenons, de s'impliquer particulièrement dans la recherche, l'accompagnement et la facilitation d'implantation de futurs repreneurs pour le site : recherche de repreneurs et mise en relation avec les partenaires intervention dans le cadre d'aides économiques par le biais de tous les dispositifs existants au niveau de Moulins Communauté, en particulier l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise en lien avec le Département de l'Allier travail avec la région Auvergne Rhône Alpes afin de rechercher le cas échéant une aide sur mesure en fonction des besoins qui seront exprimés par un futur porteur de projet demande de Moulins Communauté auprès de toutes les entreprises qui vont s'installer sur les zones d'activités communautaires, de s'engager à examiner les candidatures des employés de Bosch site de Moulins Yzeure ; et le cas échéant de soutenir leurs démarches auprès d'entreprises s'installant sur d'autres zones du territoire

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'assurer de tout notre soutien les salariés de Bosch afin qu'ils puissent obtenir un accompagnement financier et moral à la hauteur de leur engagement pour cette entreprise et qu'ils retrouvent un emploi au plus vite et de soutenir avec vigueur l'engagement de Moulins Communauté pour ses actions dans ce dossier, notamment pour retrouver un repreneur du site.

18 Voix Pour (dont 4 Pouvoirs)

QUESTIONS DIVERSES

Square Denis PARODAT

Patrick COMBEMOREL explique que l'inauguration qui a eu lieu dernièrement était incomplète. En effet il reste quelques petits travaux d'aménagement à réaliser en l'occurrence la création de sanitaires, une idée qui a germé dans la tête de notre équipe technique. La chaudière qui alimente la poste en chauffage est en très mauvais état et aurait dû être remplacé tôt ou tard. Il avait donc été décidé d'abandonner le système de chauffage au gaz pour le remplacer par un chauffage électrique. Enedis se fait attendre pour assurer les raccordements électriques ce qui a occasionné pour la commune un retard pour l'aménagement de ces sanitaires qui seront installés dans le local de l'ancienne chaudière mi 2026.

Inauguration Magasin U

Caroline SIGNORET informe que le supermarché Bi1 changera d'enseigne pour s'appeler Supermarché U le jeudi 19 mars prochain. L'inauguration aura lieu à 07h30. Elle demande si un élu pourrait être présent lors de cette inauguration. Jean-Paul BISSONNIER, Samuel FOYENTIN et Hervé MAULAZ répondent qu'ils seront présents le jeudi 19 mars à 07h30.

Remerciements

Patrick COMBEMOREL termine en disant que c'est le dernier conseil municipal qu'il préside. Il tient à remercier tous les membres du Conseil municipal en insistant bien sur le fait que c'est tous ensemble, en équipe soudée et solidaire que les nombreuses réalisations ont pu voir le jour durant ce mandat. Il dit avoir été très honoré et très fier de travailler avec les 18 membres de ce conseil municipal et qu'il en gardera un très bon souvenir. Il termine en disant qu'individuellement on n'est rien mais qu'à plusieurs on peut faire de belles choses qui sans aucun doute auront fait bouger Lurcy Lévis. Il fait part à l'assemblée que prochainement ce conseil municipal va rendre les clés de la Mairie avec une trésorerie totalement assainie. Il conclut en disant « Vous pouvez être fiers de vous ! » et souhaite bonne chance à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation et lève la séance à 20.10.

Le Secrétaire de séance
Olivier BUSSEROLLE

Le Président de séance
Patrick COMBEMOREL